

Gestion de l'état-civil
Vers une amélioration du service rendu



Alain Risson

Maire de Gluiras (Ardèche)

Président de la Communauté de communes des Châtaigniers

Chargé de la e-administration à l'Association des Maires de France

La e-administration

- Un axe fort de la politique française
- Une mutation de grande ampleur
- **Un cadre juridique strict (SE)**
- Données et documents
- Le rôle de l'État et de l'ADAÉ, un rêve centralisateur dans un discours de décentralisation
- La place des collectivités territoriales

Flux de données ou base centrale

- Une administration en réseaux et avec des liaisons horizontales
- **Rester proche des cultures**
- Cette mutation pose de grosses questions :
 - Normes et standards, mutualisation, incertitudes...
 - Coût et double coût,
 - Archivage,
 - Fracture numérique

Données et documents

- La carte de vie quotidienne
- Demain la CNIE...
- Des données structurées donc interopérables (la norme XML)
- Les données personnelles
- Les formulaires

L'état-civil aujourd'hui

- Exemple unique à jour
- Une conservation non sécurisée
- Une rigueur relative dans certaines communes
- Une forme de garantie des libertés individuelles
- Un très mauvais service rendu
- La calamité des généalogistes

Des étapes et des avancées

- Les progiciels de gestion de l'état-civil
- Les actions de scannérisation
- L'utilisation de la bureautique
- L'échange de données dématérialisées : flux entre acteurs autonomes

Les difficultés objectives

- Un acte est vivant
- Aucun registre n'est parfait
- La reprise de l'antériorité, le rapprochement des « bons » individus
- La question des « images » stockées et des mentions

Vers une base de données centralisée ?

- Une bonne solution théorique pour un meilleur service rendu
- Quid des libertés ?
- Quid des conditions d'accès : identification et authentification. Qui et comment ?
- **Quid de sa mise en place**
 - Le stock (saisie et validation de son contenu, correction des erreurs)
 - Les flux d'actes et les flux de mention
- Quid des données « sensibles » et de leur protection

Des améliorations possibles

- On peut améliorer dès maintenant sans révolution et sans coûts majeurs
 - Par la normalisation des structures de données
 - Des actes
 - Des mentions
 - Par la mise en place d'un système d'échange de flux dont la technique est
 - Maîtrisée
 - À la portée et adaptée à tous les types de communes

La question clé

Qui paye ?

- Un investissement énorme pour des années de travail
- Des contraintes de sécurité majeures pour une protection des individus, modalités qui n'existent pas aujourd'hui (sur le papier non plus !, mais le risque est réparti...)
- Une grande complexité technique
- Les collectivités locales, les mairies en première ligne sur tous les transferts de charge... pour exercer des fonctions régaliennes

Exemple

Une téléprocédure voix sur terminal Ascom



Esp@ce

Un programme conduit par les communes et mutualisé au sein de l'Association pour le Développement des e-Procédures (ADeP)

Des projets innovants, une stratégie et une conduite partenariales, au diapason des attentes des élus et des administrés.